

AMUNDI

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BALE III

Eléments au 30 Septembre 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. INDICATEURS CLES	4
2. COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES	5
3. INFORMATIONS RELATIVES AU MODELE D'EXIGENCE DE LIQUIDITE	6
4. TABLE DE CONCORDANCE DU PILIER 3.....	7
5. DECLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIEES AU TITRE DU PILIER 3.....	8

INTRODUCTION

L'information au titre du Pilier 3 d'Amundi est publiée à une fréquence et dans des délais respectant les exigences du règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le règlement (UE) 2019/876. Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise.

1. INDICATEURS CLES

Tableau EU KM1 – Indicateurs clés au niveau d'Amundi

Ce tableau fournit une vue d'ensemble des indicateurs clés prudentiels et réglementaires couverts par le règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le règlement (UE) 2019/876, selon l'article 447 points a) à g), « Publication d'informations sur les indicateurs clés » et l'article 438 point b), « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ».

EU KM1 - Indicateurs clés en millions d'euros		2023.09	2023.06	2023.03
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 990	2 936	2 616
2	Fonds propres de catégorie 1	2 990	2 936	2 616
3	Fonds propres totaux	3 245	3 180	2 861
Montants d'expositions pondérées				
4	Montant total d'exposition au risque	14 057	14 523	13 486
Ratios des fonds propres (en pourcentage du montant d'expositions pondérées)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	21,27%	20,22%	19,40%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	21,27%	20,22%	19,40%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	23,08%	21,89%	21,21%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	-	-	-
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET-1 (points de pourcentage)	-	-	-
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	-	-	-
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%
Exigences globales de coussin et exigences globales de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,32%	0,34%	0,05%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-
11	Exigences globale de coussin (%)	2,82%	2,84%	2,55%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,82%	10,84%	10,55%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	15,08%	13,89%	13,21%
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	14 921	16 721	16 663
14	Ratio de levier (%)	20,04%	17,56%	15,70%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	1 132	1 170	1 224
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	863	850	828
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	1 008	994	1 012
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	216	213	207
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	579,97%	595,46%	605,42%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	22 741	21 714	19 469
19	Financement stable requis total	19 953	18 232	17 339
20	Ratio NSFR (%)	113,97%	119,10%	112,29%

2. COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES

Tableau EU OV1 – Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 14,1 milliards d'euros au 30 Septembre 2023.

EU OV1 – Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA) <i>en millions d'euros</i>		Montants total d'exposition au risque (TREA)			Exigences totales de fonds propres
		30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	30/09/2023
1	Risque de crédit (hors CCR)	6 668	7 077	6 136	533
2	Dont approche standard	6 668	7 077	6 136	533
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	-	-	-	-
4	Dont approche par référencement	-	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	-	-	-	-
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	539	610	619	43
7	Dont approche standard	181	194	195	15
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	0	0	0	0
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit - CVA	357	416	424	29
9	Dont autres CCR	-	-	-	-
10	Sans objet			-	
11	Sans objet			-	
12	Sans objet			-	
13	Sans objet			-	
14	Sans objet			-	
15	Risque de règlement	0	0	0	0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	168	304	333	13
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-	-
19	Dont approche SEC-SA	168	304	333	13
EU 19a	Dont 1 250% / déduction	-	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	978	875	777	78
21	Dont approche standard	978	875	777	78
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-	-
EU 22a	Grands risques	-	-	-	-
23	Risque opérationnel	5 704	5 658	5 621	456
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	2 272	2 229	2 193	182
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	3 433	3 428	3 428	275
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	1 121	1 101	981	90
29	Total	14 057	14 523	13 486	1 125

3. INFORMATIONS RELATIVES AU MODELE D'EXIGENCE DE LIQUIDITE

Tableau EU LIQ1 – Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

Ce tableau présente la ventilation des sorties et entrées de trésorerie ainsi que les actifs liquides de haute qualité disponibles (HQLA), tels que définis et mesurés selon la norme LCR (moyennes arithmétiques simples des observations de fin de mois pour les douze mois précédant la fin de chaque trimestre), selon l'article 451 bis, paragraphe 2, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ». Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

EU LIQ1 - Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)							
Périmètre de consolidation: consolidée		Valeur totale non pondérée (moyenne)			Valeur totale pondérée (moyenne)		
en millions d'euros		2023.09	2023.06	2023.03	2023.09	2023.06	2023.03
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)							
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)				1 132	1 170	1 224
SORTIES DE TRÉSORERIE							
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	-	-	-	-	-	-
3	<i>Dépôts stables</i>	-	-	-	-	-	-
4	<i>Dépôts moins stables</i>	-	-	-	-	-	-
5	Financements de gros non garantis	214	219	281	214	219	281
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	-	-	-	-	-	-
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	97	148	171	97	148	171
8	<i>Créances non garanties</i>	117	71	110	117	71	110
9	<i>Financements de gros garantis</i>				-	-	-
10	Exigences complémentaires	583	564	546	583	564	546
11	<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	583	564	546	583	564	546
12	<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	-	-	-	-	-	-
13	<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	-	-	-	-	-	-
14	Autres obligations de financement contractuelles	66	66	0	66	66	0
15	Autres obligations de financement éventuel	-	-	-	-	-	-
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE				863	850	828
ENTRÉES DE TRÉSORERIE							
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 494	1 501	1 443	997	994	978
19	Autres entrées de trésorerie	11	1	34	11	1	34
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)				-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)				-	-	-
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	1 505	1 502	1 477	1 008	994	1 012
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %</i>	-	-	-	-	-	-
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %</i>	1 505	1 502	1 477	1 008	994	1 012
VALEUR AJUSTÉE TOTALE							
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ				1 132	1 170	1 224
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES				216	213	207
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ				579,97%	595,46%	605,42%

4. TABLE DE CONCORDANCE DU PILIER 3

Article CRR	Thème	Concordance - Section Pilier 3 ou section DEU	Concordance - Etat
Article 431	Exigences et politiques en matière de publication d'informations	5.6 Pilier 3 - DÉCLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES AU TITRE DU PILIER III	
Article 432	Informations non significatives, sensibles ou confidentielles	5.6 Pilier 3 - INTRODUCTION	
Article 433	Fréquence et portée des publications	5.6 Pilier 3 - INTRODUCTION	
Article 438	Exigences de fonds propres et montants d'exposition pondérés		
b		5.6 Pilier 3 - INTRODUCTION	KM1
c		Non applicable : pas de demande du régulateur	
d		5.6 Pilier 3 - 2.1. Synthèse des emplois pondérés	OV1
h		Non applicable : pas de méthode avancée	CR8 (N/A) + CCR7 (N/A) + MR2-B (N/A)
Article 447	Indicateurs clés	5.6 Pilier 3 - INTRODUCTION	KM1
Article 451 bis	Exigences de liquidité		
2		5.6 Pilier 3 - 3.2. Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité court-terme (Liquidity Coverage Ratio)	LIQ1

5. DECLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIEES AU TITRE DU PILIER 3

J'atteste que le Groupe Amundi publie au titre du rapport Pilier 3 les informations requises en vertu de la huitième partie du règlement (UE) 575/2013 modifié ultérieurement par le règlement (UE) 2019/876 (et de ses amendements ultérieurs) conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes.

Fait à Paris, le 15 Novembre 2023

Nicolas Calcoen, Directeur Général Délégué en charge du Pôle Stratégie, Finance et Contrôle